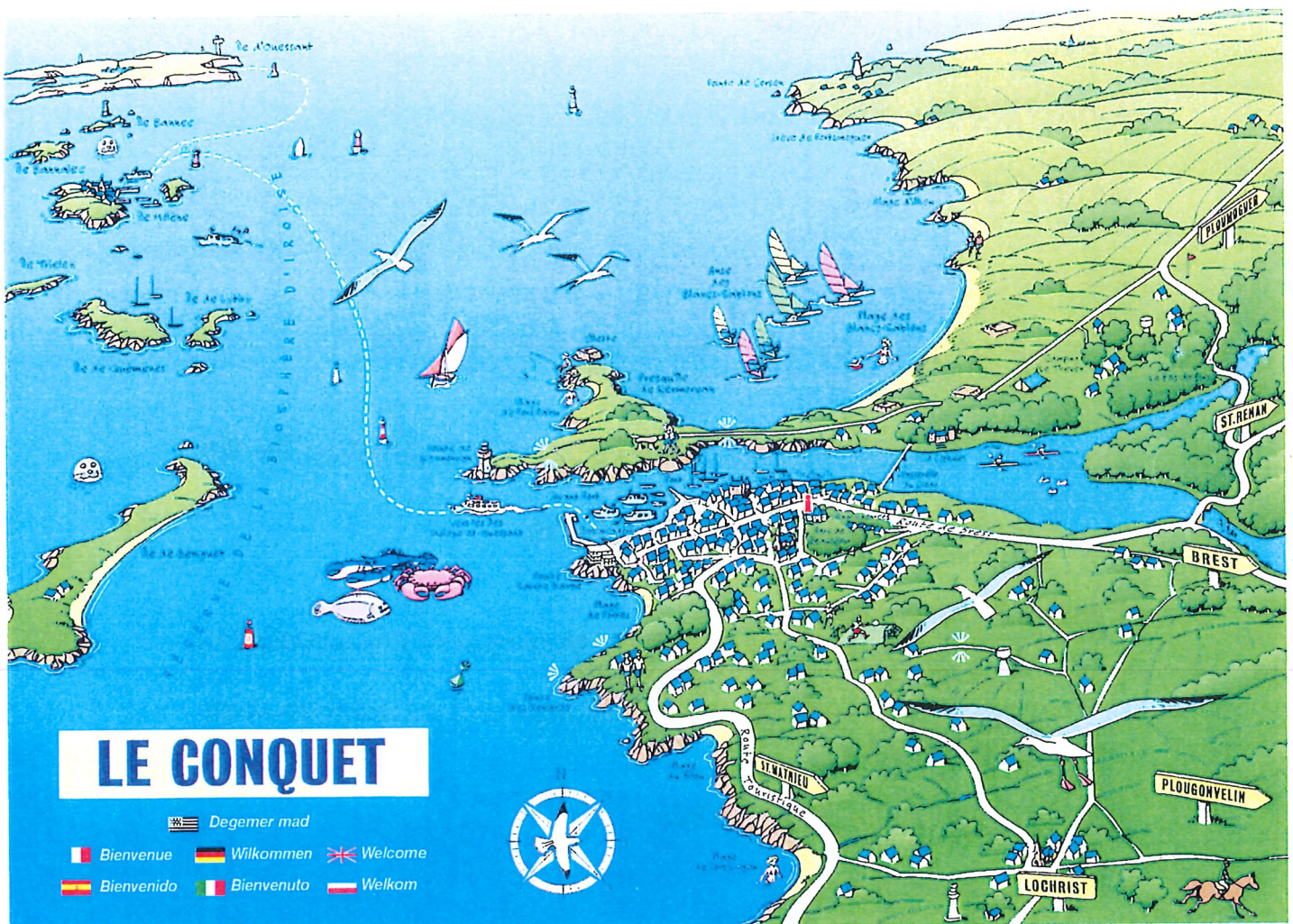


LE CONQUET

de Penzer ... à Kermorwan



SOMMAIRE

Editorial

Finances communales

Travaux et Urbanisme

Tourisme

Centre de loisirs

Aménagement nautique dans le port

- Commission des sites du 9 février 99.
- Autorisation de la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Projet de réaménagement de l'accès à la presqu'île de kermorvan.

- Commission des sites du 13 Avril 99.

Parc National Marin

- Acte de candidature du Conseil Municipal à l'implantation au Conquet du siège du futur parc.
- Réponse de la Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

- Club des Mouettes
- Basket Ball Conquétois
- SNSM
- UNC
- Pierres et Constructions au Conquet

EDITORIAL

Ce premier semestre a mobilisé toute notre énergie pour faire aboutir trois dossiers importants.

Le premier d'entre eux traite des espaces naturels : le futur parc national marin d'Iroise et la presqu'île de Kermorvan.

Ce futur parc nous concerne à plus d'un titre : il occupe une grande partie de notre territoire maritime dont notre port est la porte naturelle. Aussi, c'est tout naturellement que la commune du Conquet a fait acte de candidature pour accueillir son siège administratif. La réponse du ministre de l'environnement est à cet égard plus qu'encourageante.

La presqu'île de Kermorvan est en quelque sorte le prolongement à terre du parc marin. Nous souhaitons l'aménager pour mieux l'organiser : discipliner le stationnement des véhicules et installer dans le fort de la redoute un centre de documentation sur le patrimoine historique du site ainsi que sur la faune et la flore. La commission des sites nous a demandé de réexaminer le projet de stationnement. Cet aménagement sera réalisé l'an prochain.

Le deuxième dossier, le plus lourd, concerne le port.

Le passage en commission des sites ne nous incitait pas à l'optimisme. Un refus de déposer en mer les produits de dragage aurait remis en cause ce projet. Le Ministre de l'Environnement ayant donné son feu vert pour les trois projets : gare maritime et aménagements pêche - plaisance de Saint-Christophe, l'ensemble sera opérationnel l'été prochain.

Le dernier dossier concerne les grands travaux.

La nouvelle mairie est en construction. Elle accuse un léger retard dû aux intempéries. Une injonction de l'architecte des Bâtiments de France nous imposant une démolition partielle du musée, nous avons proposé son transfert dans l'ancien MAGASIN de la coopérative des pêcheurs.

Les travaux de la nouvelle salle de loisirs du village vacances débuteront en septembre. Le tout, mairie et salle, sera terminé en fin d'année.

"Si le diable, comme il lui arrive souvent, ne se cache pas dans les détails", nous aurons atteint tous les objectifs fixés par le programme pluriannuel établi en début de mandat.

Le Maire
Christian COUTURE

FINANCES COMMUNALES

BUDGETS COMMUNAUX 1999

Les budgets communaux comme chaque année, ont été votés le 2 avril par le Conseil Municipal, le budget général de la commune bien sûr mais aussi celui du port, de l'assainissement et du lotissement communal.

Le budget de la commune, dans sa section de fonctionnement est pratiquement identique au budget 1998. 12 080 000 F en 1998 - 12 093 000 F en 1999.

Cette somme de 12 093 000 F se répartit en dépenses de la façon suivante :

Section de Fonctionnement - Charges à caractère général comprenant

Achats, variation de stocks, services extérieurs, Impôts et taxes	2 852 000 F
Charges de personnel	3 975 000 F
Charges de gestion courante	1 635 000 F
Charges financières et atténuation de charges	1 295 000 F
Charges exceptionnelles	118 000 F
Dotations aux amortissements	20 000 F
Virement à la section d'investissement	2 195 000 F

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par les recettes suivantes :

Ventes de produits	1 709 000 F
Impôts et taxes	4 955 000 F
Dotations de l'Etat	5 137 000 F
Divers	280 000 F

Cette section de fonctionnement du budget communal libère donc une somme de 2 195 000, différence en recettes et dépenses, somme affectée à la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 19 877 000 F

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Remboursement d'emprunts et investissement reporté	4 183 000 F
Mairie de Beauséjour	7 345 000 F
Travaux Entrée de Ville	187 000 F
Aménagement rond point place de Brest	2 622 000 F
Bloc sanitaire camping	533 000 F
Aménagement de Kermorvan	22 000 F
Eclairage public y compris l'effacement des aériens	590 000 F
Travaux généraux de voirie	1 141 000 F
Travaux de bâtiments	481 000 F
Création d'une salle jouxtant la salle du village vacances	2 000 000 F
Acquisition matériel - Mobilier	368 000 F
Acquisitions foncières	227 000 F
ZPPAUP	14 000 F
Ecole maternelle	140 000 F

La moitié de cette somme de 19 877 000 F est compensée en recettes par des emprunts, l'autre moitié par des subventions, par l'excédent de fonctionnement capitalisé et le virement de la section de fonctionnement.

Le Budget communal a donc été voté le 2 avril à l'unanimité après que le conseil municipal ait décidé en début de séance le maintien des 4 taux des impôts locaux.

Le Budget du Port

Comme pour la commune le budget annexe du port est pratiquement identique à celui de l'année précédente dans la section d'exploitation. Recettes et dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 1 106 000 F contre 1 058 000 F en 1998.

En exploitation les dépenses sont essentiellement :

Achats et variations de stocks	186 000 F
Charges de personnel	167 000 F
Charges financières	317 000 F
Dotations aux amortissements et provisions	397 000 F

Ces dépenses sont compensées par des recettes :

Redevances sur produits de la pêche	880 000 F
Taxe d'amarrage Plaisance	125 000 F
Locations diverses	86 000 F

En investissement, nous avons deux lignes budgétaires

Remboursement du capital des emprunts	450 000 F
Travaux divers	145 746 F

Ces dépenses sont compensées par l'excédent reporté, le prélèvement sur recettes d'exploitation et les amortissements.

Recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 595 746 F.

Le Budget du Lotissement Gwel-Mor est légalement séparé du budget principal de la commune. La liquidation de ce budget sera effective cette année, tous les lots ayant été vendus et payés. Il est à noter que les sommes retirées des ventes de lots doivent correspondre exactement aux dépenses effectuées par la commune dans le cadre des achats fonciers et des aménagements du lotissement.

L'Assainissement de la commune suit son cours, nous en sommes à la cinquième tranche.

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 1 416 183 F en dépenses et en recettes. La tranche 99 est actuellement en études à la Direction Départementale de l'Equipement, et débutera en Septembre.

G. LE GOFF
Adjoint chargé des Finances

TRAVAUX ET URBANISME

La cinquième année d'une mandature de six ans doit être celle de l'éclosion des études menées par les commissions en liaison avec les intervenants extérieurs (administrations, architectes, usagers, entreprises) et de la concrétisation des décisions prises par le Conseil Municipal.

Les créations d'ouvrages publics majeurs pour le développement de notre commune, en cours ou en voie d'achèvement sont nombreuses et variées cette année. Un rappel de celles-ci peut être décliné comme suit :

LES TRAVAUX ACHEVES

Chaque mois de cette année a vu la commune enrichir son patrimoine et permettre d'offrir de nouveaux services ou un meilleur confort pour les usagers.

Janvier : La mise en souterrain des réseaux aériens des rues Guépratte, Jean de la Fontaine et la Corniche du Croaë (jusqu'à la venelle du chenal du Four), commencé après l'été 1998 s'est terminée en janvier 1999. Seuls sont désormais visibles les 18 candélabres qui éclairent ces rues de façon homogène avec ceux mis en place les années passés en centre Ville jusqu'à la Pointe Ste Barbe. Le programme suivant concernera le secteur du Drellac'h.

Février : La rue Kennedy, dans la portion comprise entre l'impasse Kennedy et la rue Jules ferry, a été réalisée avec le souci d'imposer un ralentissement des véhicules descendant la rue, et d'assurer une meilleure sécurité au croisement de la rue Jules Ferry. L'aménagement de la section de la rue Kennedy entre la rue Albert de Mun et l'Impasse Kennedy est en cours d'étude en vue d'une réalisation après l'été. Ajoutons qu'une réflexion est engagée pour améliorer la circulation et la sécurité du carrefour de Mun/Kennedy/Guerrannic.

Mars : La construction d'un 8ème bloc collectif sanitaire (10 douches, 4 sanitaires) au camping du Théven est terminée. Elle marque l'achèvement d'un programme comprenant la rénovation de la station d'épuration (97), la réfection des allées de circulation (98) d'une station d'entretien et de service pour camping-car (98).

Avril : Le réseau d'assainissement des eaux usées du secteur de Portez (solde), Ste Geneviève, Churchill, Schuman, Kerlohic, Milin Avel jusqu'à la rue A. Vallon, Ségalen a été mené à bien : 150 nouveaux logements peuvent bénéficier de ce service. La réalisation du réseau de collecte des eaux usées du secteur du Bilou et de Prat-Ar-C'hrenn (1ère phase) est envisagée après l'été.

Mai : L'aire couverte de jeu, construite dans le Parc de Beauséjour, achevée en début d'année a été mise à la disposition des joueurs ce mois. Elle offre une allée pour la pratique de la boule conquétoise dans un cadre agréable.

LES TRAVAUX EN COURS

Le permis de construire de la nouvelle mairie a été délivré le 18 septembre 1998 et les marchés de travaux dévolus aux entreprises ont été notifiés le 8 janvier 1999. Le choix architectural retenu a été décrit dans le bulletin communal de mai 98. Il est loisible à chacun d'entre vous de voir s'édifier la nouvelle mairie. Déjà, le gros oeuvre des deux extensions latérales, à niveau rez-de-chaussée, du corps du bâtiment conservé et qui accueillera la salle du conseil entre autres ; et l'extension sud, à niveau rez-de-chaussée, qui accueillera le hall d'entrée et le bureau du secrétaire général, permet d'avoir une idée plus précise de la volumétrie du bâtiment. La réception de ce bâtiment est contractuellement prévue en fin d'année.

LES PROCHAINES REALISATIONS

1- L'aménagement de la Place de Brest et des accès de la Mairie.

La conception du carrefour à 4 branches constituées par les rues Leclerc, Guépratte, Jourden, accès parking de Beauséjour, les chaussées correspondantes rue Jourden et Place de Brest, et la mise en inscription des abords de la Mairie (parvis de la mairie, accès sud par le parc, allées piétonnes) ont été approuvées par le Conseil Municipal du 2 avril 1999.

La consultation des entreprises est en cours et les financements sont obtenus. Le démarrage des travaux est envisagé après la saison d'été afin de les terminer en fin

d'année, à une date simultanée avec ceux de la Mairie. Notons cependant que l'accès au parking saisonnier de Beauséjour se fera dès juin par son entrée définitive, à l'embranchement du mur de clôture situé à l'est de l'actuel Musée.

2 - La construction d'une salle de loisirs au Village Vacances.

La nouvelle réglementation des Services Vétérinaires impose que l'usage des installations du Restaurant Scolaire, rue Le Gonidec, soit désormais uniquement réservé à la préparation et au service des repas des enfants des écoles et du collège.

Devant cette interdiction d'usages multiples de ces installations au profit des associations désireuses d'organiser des manifestations festives, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une construction nouvelle. Après avoir examiné plusieurs choix possibles le Conseil s'est déterminé, le 2 avril, pour la réalisation d'une extension dans le prolongement ouest de la salle polyvalente actuelle du Village Vacances.

Ce projet consiste en la réalisation :

- d'une salle indépendante (ou unique par le biais de cloisons mobiles) 170 m² (16 x 11 m) dans le prolongement de la salle existante de 160 m² (16x10 m)
- d'une salle de restauration (72 m²) indépendante de celle existante.
- de sanitaires et locaux de rangement (15 m²)

La capacité totale de cet ensemble serait ainsi portée à 350 personnes assises. Le coût d'objectif du bâtiment proprement dit, de structure bois similaire à l'existant est fixé à 2 000 000 F et la réalisation est prévue au 4ème trimestre 1999.

3 - La rue Guépratte et la Place du Croaë.

Au fil des années tous les réseaux d'usage ont été enterrés rue Guépratte (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone). Aussi paraît-il souhaitable de valoriser ce quartier dans le prolongement de l'aménagement du centre Ville et de la Place de Brest.

Une étude est en phase de finalisation par l'architecte BIZIEN et la DDE de St RENAN pour la réalisation d'une chaussée unique raccordée sans trottoirs aux seuils des portillons et des garages rue Guépratte, et, d'une voie unique avec un trottoir Place du Croaë. Les travaux pourraient être réalisés après l'été.

4 - Les travaux divers.

Les travaux suivants seront effectués prochainement : la voirie définitive du lotissement de Gwel-Mor, les trottoirs rue de Verdun et rue Charles de Gaulle, la Corniche du Drellach, la chaussée venelle du Streat-Hir; la protection par enrochements plage de portez et la pile nord de la passerelle du Croaë; la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire ; les toitures des deux pavillons d'entrée, Office de Tourisme et Musée (couverture en ardoises) ; quelques complément d'éclairage public (école maternelle, Maison des Clubs, Rte de Brest, rue Kennedy, Place de Lochrist, Kérangoff); la remise en état du bâtiment de la place St Christophe (anciennement coopérative des pêcheurs) destiné à accueillir le musée.

LES ETUDES EN COURS

1- Les aménagements paysagers sur la presqu'île de Kermorvan

Afin d'améliorer les conditions de stationnement des véhicules sur le site de Kermorvan, le Conseil Municipal approuvait le 18 décembre 1998 le projet concernant les divers aménagements paysagers suivants :

- aménagement rustique pour 80 places entre le fort St Louis et l'entrée du camping du Théven.
- aménagement rustique de 46 places auprès de la redoute de Wailly et autour du fort pour 83 places.
- aménagement sommaire pour 20 places et zone de retournement des véhicules à l'isthme.

Ces projets situés en site classé à l'inventaire des monuments historiques (abords du Dolmen et Cromlech de Kermorvan) doivent être autorisés par la Ministre de l'Environnement après examen par la Commission Départementale des Sites. Celle-ci réunie le 13 avril 1999, a émis un avis favorable pour le parking en face du camping, et l'extension du parking à l'est du fort de la redoute, mais un avis défavorable pour tous travaux aux abords du fort et du parking de l'isthme. Ces travaux sont suspendus dans l'attente de la décision ministérielle.

2- les infrastructures portuaires

Les améliorations pour la pêche et la plaisance (chenal d'accès et cale St Christophe à -2,30m et zone de mouillage de

5 ha à + 0,70 m pour recevoir 175 bateaux en embossage) nécessitent le dragage de 76 000 m³ de matériaux et leur rejet en mer dans le site de la grande Vinotière.

Ces projets situés comme le précédent en site classé ont été soumis à la commission des sites. Celle-ci réunie le 9 février 1999, n'a pas accepté le rejet en mer des matériaux.

Cependant la Ministre de l'Environnement n'a pas suivi cet avis et par décision du 23 avril 1999 a autorisé le rejet en mer des produits du dragage demandé.

Cette importante décision autorise, enfin, le déclenchement des procédures d'instructions administratives et publiques, qui devraient permettre d'envisager, dans quelques mois, la dévolution des travaux tant attendus.

3- Le mur de la cale du Drellac'h.

Il y a quelques jours, le 21 avril, une portion du mur de la cale du Drellac'h s'éboulait sur une longueur de 22 m et une hauteur de 6 m, sous la poussée des terres gonflées d'eaux de pluie et devant l'âge de cet ouvrage ancien, fort heureusement sans provoquer de victimes ni occasionner de dégâts matériels.

A l'évidence la réparation s'impose dans l'urgence à la commune. D'ores et déjà le maître d'oeuvre est désigné (la DDE de St RENAN), le bureau de géotechnique également.

Une information particulière des riverains sera diligentée dès que seront arrêtées, avec l'entreprise quand elle sera désignée, les dates d'exécution des travaux (sans doute en septembre) et les gênes qu'ils généreront.

Une large recherche d'aides financières est lancée pour financer le coût de cet ouvrage qui sera vraisemblablement de l'ordre de 1 500 000 F TTC.

Gilbert MANAC'H
Adjoint au Maire



La rue Guépratte avant travaux



La rue Guépratte après travaux

TOURISME

Depuis le 1er janvier 1999, l'Office de Tourisme a changé de statuts : d'associatif loi 1901, il est devenu EPIC (Etablissement Public à caractère industriel et commercial); en clair, Office Municipal du Tourisme.

A cela, plusieurs raisons :

→ *la municipalisation de l'Office de Tourisme* était une action inscrite au plan pluriannuel adopté en début de mandat et nous avons attendu pour la concrétiser le souhait de Monsieur LE BORGNE de ne pas renouveler sa candidature au poste de Président (il est actuellement Président d'honneur de l'Office de Tourisme).

→ *des projets importants prennent tournure* : l'extension d'Océanopolis, la création du Parc National Marin d'Iroise (et Le Conquet sera directement concerné), l'aménagement de la Pointe Saint-Mathieu et là aussi nous sommes partie prenante, le plan d'interprétation du Patrimoine qui commence à voir un début de réalisation : c'est dire l'enjeu pour les années à venir d'un Office de Tourisme performant.

L'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et géré par un Directeur. Le nombre de membres du Comité de Direction est fixé à 12 :

- 4 conseillers municipaux
- 8 représentants des professions intéressées au tourisme (ils ont été proposés par l'Association des Commerçants pour 7 d'entre eux) et un représentant des loueurs de meublés.

La fonction de Directeur de l'Office, obligation créée par la loi du 23 décembre 1992 dans le cadre d'un EPIC, sera assurée, à titre tout à fait provisoire et transitoire, par le Secrétaire Général de la mairie.

Le budget de l'Office pour 1999 s'équilibre en dépenses et recettes à 293 000 F.

En dépenses, le poste principal est la rémunération du personnel : une permanente à temps non complet, 2 hôtesses saisonnières et 2 chauffeurs pour la navette.

Les recettes sont :

- la taxe de séjour pour 110 000 F
- le reversement par le budget communal des droits de mutation pour 70 000 F

- la commission sur la vente des billets pour les îles pour 25 000 F

- la participation des commerçants et loueurs pour 25 000 F

- le solde de l'ancien office pour 23 000 F et diverses petites recettes de régie.

Son rôle et ses missions sont inchangés :

- accueil et information
- coordination des animations locales
- gestion de l'hébergement
- prestations de services

Nouvelles brèves :

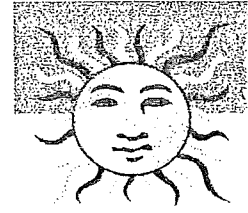
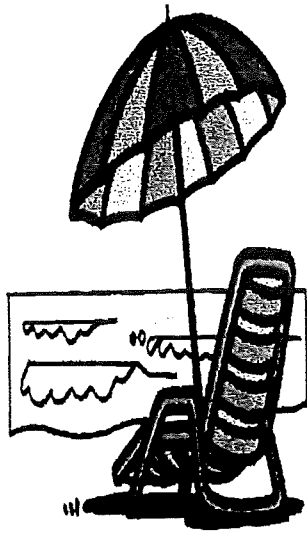
⇒ mise en service du nouveau bloc sanitaire et nouveau look pour l'accueil au camping « Le Théven »

⇒ achat de terrains par la commune entre la plage de Porsliogan et la plage du Bilou pour limiter le stationnement des camping-cars en bordure de mer

⇒ sortie en Juin du plan touristique du Conquet, du plan touristique de l'ensemble du Pays d'Iroise, du topoguide de la Fédération Française de Randonnées pédestres pour le Pays d'Iroise avec 30 circuits répertoriés.

Premier département breton en ce qui concerne la fréquentation touristique, parmi les 10 premiers français, le tourisme est une valeur sûre pour le Finistère, c'est dire l'importance de ce secteur pour notre terre du bout du monde.

Y.QUERE
Adjoint au Tourisme



CENTRE DE LOISIRS

Après des vacances de Printemps très actives, les encadrants du CLSH préparent ardemment les loisirs de l'été.

A travers le thème « Sciences et Techniques », les 3/6 ans feront la découverte de l'Eau, la Terre, l'Air et le Feu. Ces thèmes seront abordés grâce à des activités variées telles que la confection d'un diorama, d'une girouette, d'un voilier...

Il leur sera proposé également de participer à des mini-camps de 2 jours en juillet et août, promenades et baignades seront au programme.

Les 7/12 ans profiteront eux aussi de deux mini-camps d'une durée de 3 jours au cours de l'été. Baignade, Kayak, Body Board, Skim-Board... autant d'activités nautiques quotidiennes qu'ils pratiqueront, en fonction des conditions météorologiques. Randonnées à vélo sont également prévues, sans oublier le sport en salle et le travail manuel, activités réservées aux journées maussades.

Quant aux jeunes de 13/16 ans, l'Espace Loisirs les accueillera régulièrement au local du Croaë. Un programme très varié leur sera proposé : Kayak, Body-Board, Skim-Board, Speed-Sail, Randonnées VTT, Equitation, Nage avec palmes, Initiation au sauvetage en mer.

Deux mini-camps sont déjà prévus : en juillet à Plounéour-Trez ou Brignogan, en août à Ouessant. Ces camps auront pour activités principales : le kayak, le VTT et la découverte du char à voile.

Il leur sera proposé de participer activement à la fête du Port, organisée par la SNSM, qui aura lieu le 1^{er} août. Ils auront aussi la possibilité de se préparer aux baptêmes de plongée en mer, programmés avec le Club Subaquatique.



Bonnes vacances à tous.

N'oubliez pas : " l'été sera ce que les jeunes voudront qu'il soit " et bon vent.

M.P. LE MANAC'H
Adjointe au Maire

CENTRE DE LOISIRS : PROGRAMME ETE 99

3/6 ANS ET 7/12 ANS

JUILLET : LES SENS - SECTION 3-6 ANS

Semaine du 30 juin au 7 juillet : L'ODORAT

Semaine du 5 juillet au 9 juillet : LE GOUT

Semaine du 12 juillet au 16 juillet : LE TOUCHER

Semaine du 19 juillet au 23 juillet : LA VUE

Semaine du 28 juillet au 31 juillet : L'OUÏE

AOUT : LES SCIENCES - SECTION 3/6 ANS

Semaine du 2 au 6 août : L'AIR

Semaine du 9 au 13 août : LE FEU

Semaine du 16 au 20 août : L'EAU

Semaine du 23 au 27 août : LA TERRE

Vendredi 27 :

Sortie au parc de loisirs la Galopette à Hanvec

Semaine du 30 août au 3 septembre : LA METEO

Deux mini-camps sont organisés pour les enfants de 5 à 8 ans :

les jeudis 29 et vendredi 30 juillet (2 jours et une nuit).

les 12 et 13 août 1999 (2 jours et une nuit).

1900 - 2000 : UN SIECLE DE BOULEVERSEMENTS

JUILLET 1999 - SECTION DES 7 - 12 ANS

SEMAINE DU 30 Juin au 2 Juillet :
ACTIVITES ARTISTIQUES

Activités nautiques : lundi matin ainsi que les jeudis et vendredis après-midi

SEMAINE DU 12 au 16 Juillet :
LES METIERS D'ANTAN

Activités nautiques : lundi et mardi matin
Vendredi 16 : Sortie au parc Régional d'Armorique du Menez Meur.

SEMAINE DU 19 au 23 Juillet
DE LA DRAISIENNE A L'AERODROMER

Activités nautiques : le lundi et mardi matin

SEMAINE DU 26 au 30 Juillet :
LES OBJETS VOLANTS IDENTIFIES !!!

Activités nautiques : le lundi et mardi et jeudi après-midi

Concours de body-board

→ Mini-camp : une partie des enfants sera en mini-camp

les 9-12 ans du 26 au 28 juillet

les 5-8 ans du 29 au 30 juillet

AOUT 1999 - SECTION DES 7 - 12 ANS

SEMAINE DU 2 au 6 Août :
LES MOYENS DE COMMUNICATION

Activités nautiques : lundi, mardi et jeudi matin

Mercredi 4 août : sortie à Morlaix - Visite du Télégramme

SEMAINE DU 9 au 13 Août :
LES MOYENS DE COMMUNICATION,
SUITE

Activités nautiques : lundi et mardi après-midi

→ Mini-camp : une partie des enfants sera en mini-camp

pour les 9-12 ans, du 9 au 11 août

pour les 5-8 ans, du 12 au 13 août

SEMAINE DU 16 au 20 Août : COSTUMES
ET DANSES BRETONNES DE CE SIECLE

Activités nautiques : le lundi, mardi, mercredi et jeudi matin

Mercredi 18 août : journée pique-nique

SEMAINE DU 23 au 27 août : COSTUMES ET
DANSES BRETONNES, SUITE ...

Activités nautiques : le lundi et mardi et mercredi après-midi

Mardi 24 août : journée pique-nique

Vendredi 27 août : journée à la Galopette

SEMAINE DU 30 Août au 3 Septembre :
LE ROBOT !!!

Mardi 31 Août et Jeudi 2 Septembre : sorties pique-nique

Commission Départementale
des Sites, Perspectives et Paysages
Séance du 12/01/1993



Aménagements nautiques dans le port

Personnalités présentes : M. COUTURE maire du CONQUET et son adjoint
Mme KUCYBALLA (DDE maître d'oeuvre)
M. LE ROCHAIS, Mmes KERSCAVEN et MOTARD du Conseil Général

M. DESDOIGTS Inspecteur Régional des sites présente le dossier à la Commission :

"Le souci d'améliorer les conditions nautiques de fréquentation et d'utilisation du port du Conquet a conduit il y a quelques années à examiner un projet de modification de l'avant-port et de la digue Sainte Barbe, ainsi qu'un aménagement de mouillages pour la plaisance dans l'arrière-port. Ces projets situés en site classé avaient fait l'objet de l'autorisation ministérielle spéciale. Les produits de dragage devaient être déposés à terre tandis que ceux issus des travaux de déroctage devaient être déversés en mer dans le secteur dit de la Grande Vinotière. Pour des raisons financières, ces travaux n'ont pas été réalisés, et il est prévu que la seule partie de ce projet qui sera exécutée sera celle concernant l'aménagement pour la plaisance.

Le dossier qui nous est présenté aujourd'hui comporte à nouveau deux parties, l'une concernant l'activité pêche présentée par le département du Finistère et l'autre relative à la plaisance présentée par la communauté de communes du Pays d'Iroise qui s'est substituée à la commune du Conquet.

La partie départementale concerne des travaux destinés à améliorer les conditions de l'activité des pêcheurs au niveau de la digue Saint Christophe. Pour cela, il est prévu de creuser à une profondeur de -2,30 mCM une souille dans la partie Est de l'ouvrage et de réaliser un chenal d'accès à la même profondeur, ce chenal se trouvant à l'extrémité de la jetée. Les dragages correspondants représenteraient l'extraction de 30000 mètres cubes de matériaux dont 3000 en déroctage. La cale serait élargie de huit mètres, de telle sorte que les conditions de travail soient améliorées.

La partie intercommunale du projet ne comporterait aucun aménagement à terre. Elle consisterait sur cinq hectares de terrains dont l'altitude varie de +0,70 à + 2,70 mCM à draguer à la côte +0,70 mCM des espaces sur lesquels seraient mises en places des lignes de mouillage en embossage destinées à recevoir d'une part trente bateaux de pêche à l'abri de

l'agitation des tempêtes et d'autre part 171 bateaux de plaisance, ce qui en représente 81 de moins que dans le précédent projet. Les dragages conduiraient à extraire 46000 mètres cubes de matériaux.

Les quelques soixantes-seize mille mètres cubes de matériaux extraits seraient rejetés en mer dans le site de la Grande Vinotière. Les terrains sont situés en limite du site classé de l'archipel de Molène, et semble-t-il, un peu à l'extérieur. Cette incertitude avait conduit à les soumettre à l'autorisation ministérielle en site classé, cette autorisation étant déjà délivrée mais pour un volume moindre. Ils se trouvent également en bordure du Parc Naturel Régional d'Armorique et de la zone Natura 2000 du secteur de Molène-Ouessant.

Il s'agit d'une plate-forme rocheuse dont la couverture meuble est constituée de graviers de dimensions supérieures à deux millimètres, sauf au sud-ouest où les formations superficielles sont un peu moins grossières. Ce constat, associé à celui de la courantologie, conduit à estimer que seuls les dépôts de tailles supérieures à 2mm demeureront sur le fond, le reste étant dispersé par les courants le long du chenal voisin du Four, plutôt vers le nord en raison de la prépondérance des courants de flot. Or parmi les matériaux de dragage, seuls 10% à 20% de ce qui serait extrait du chenal d'accès à Saint Christophe présentent cette dimension. On doit donc estimer que pour l'essentiel les matériaux clapés en mer seraient dispersés par les courants de marée. L'étude d'impact est fondée pour l'essentiel sur une analyse bibliographique et ne permet pas d'apporter de plus grandes précisions.

Le projet de réaménagement du port du Conquet soumis à l'avis de la Commission des Sites entre dans le cadre de ce qui peut être considéré comme compatible avec le site classé de la presqu'île de Kermorvan. Il peut donc faire l'objet d'un avis favorable."

M. le Maire précise que l'amélioration des infrastructures pêche est en fait une mesure compensatoire suite à la décision d'abandon de l'allongement de la digue Sainte Barbe.

M. LOZACH souligne l'intérêt du projet compte tenu de la situation géographique du port du CONQUET et du trafic maritime dans ce secteur. En cas de mauvais temps la nécessité de trouver un abri pour les bateaux pêche s'impose. Le complément plaisance est également un élément indispensable. Le clapage en mer, en raison de la force des courants dans cette zone ne semble pas susceptible de créer un impact important du fait de la dispersion des matériaux. Il se range donc à l'avis du rapporteur.

M. LE GOFF souscrit à ces arguments. Le projet examiné aujourd'hui est un projet raisonnable qui répond à la demande des marins pêcheurs et des plaisanciers.

M. MALENGREAU fait connaître son opposition au clapage en mer. Ces matériaux concernés sont pour l'essentiel et de manière très nette des sables et leur revalorisation doit être envisagée. M. MALENGREAU note que ces matériaux représentent un volume de 77 000 m³ qu'on ne sait pas très bien comment ils vont se disperser et sur quelle superficie, mais qu'il est envisagé sur la zone de dispersion une hauteur d'environ 1mètre ce qui est loin d'être négligeable en terme d'impact d'autant plus que cette zone se situe dans le périmètre du futur parc marin d'Iroise, en zone Natura 2000.

M. DESDOIGTS fait remarquer que le raisonnement de M. MALENGREAU repose sur l'idée que le matériau va d'abord se déposer avant d'être dispersé, son raisonnement repose sur l'idée inverse.

M. MALENGREAU signale que son raisonnement se base en fait sur les chiffres indiqués dans le dossier, compte tenu de la zone théorique de dispersion, de la superficie théorique de dispersion les calculs démontrent que le dépôt peut atteindre 1 m de hauteur. Il ajoute que dans une perspective de développement durable, la réutilisation de tels matériaux doit être recherchée, on ne doit pas les considérer comme des déchets.

M. LOZACH rappelle que la force des courants Pointe de Kernorvan peut atteindre 6 noeuds, il ne fait donc aucun doute que la dispersion sera très vaste.

Mme LE LOCH fait part des inquiétudes et des difficultés rencontrées par les élus pour évacuer les déblais des ports dès lors que les professionnels de la pêche ne tolèrent plus les immersions en mer.

M. JONIN se réjouit en premier lieu de l'abandon du projet initial puis il rejoint M. MALENGREAU dans son analyse sur le clapage en mer et sur la nécessité d'engager une réflexion pour revaloriser le matériau concerné.

M. LOZACH attire l'attention sur le fait que ce genre de dossier tend à se multiplier, que les élus sont de plus en plus confrontés aux problèmes d'accès et d'utilisation des ports donc de dragages et par conséquent d'évacuation des déblais. Si certains de ces matériaux peuvent effectivement être revalorisés la majeure partie doit être éliminée. M. LOZACH met au défi quiconque de trouver un site terrestre susceptible d'accueillir des déblais, sans se trouver opposer à un comité de défense. Alors doit on laisser les ports s'ensabler et s'envaser, les activités se réduire ou trouver une solution transitoire ?

M. MALENGREAU lui fait remarquer que dans le cas présent le matériau est d'excellente qualité : du sable très peu de vase pas de pollution ni chimique ni bactériologique. On peut donc s'interroger sur la valorisation de ce matériau et sur une éventuelle diminution du coût global de ce projet tout en respectant davantage l'environnement.

M. ROCHAS porte à la connaissance de la commission son avis favorable assorti de quelques réserves portant notamment sur la nature du remplètement et du platin.

Le président demande ensuite à la commission de se prononcer.

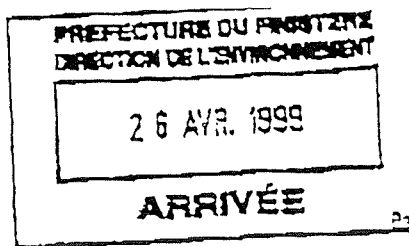
Messieurs JONIN et MALENGREAU souhaitent que ce vote soit assorti de réserve portant sur le clapage en mer prévu dans le dossier.

Le président retient l'idée d'une étude systématique de la problématique des dépôts de dragage et propose de mettre aux voix les conclusions du rapporteur sachant qu'il sera demandé au maire et au maître d'ouvrage d'engager une réflexion complémentaire sur la valorisation du matériau.

Sur cette proposition, la commission émet un avis favorable à l'unanimité.

DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
Sous-Direction des Sites et des Paysages
Bureau des Sites

Affaire suivie par : CHARLÉA AUBRY
Ligne directe : 01 42 19 20 68
Télécopie : 01 42 19 20 38
Réf : conquet



La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement:

à

Monsieur le Préfet du Finistère
direction de l'environnement

OBJET : Finistère. LE CONQUET
site classé de la presqu'île de Kermorvan
demandes d'autorisations spéciales de travaux déposées par le conseil général et
la communauté de communes du Pays d'Iroise
aménagement nautiques dans le port

REF : votre envoi du 25 mars 1999
P.J : 1 dossier

Par lettre visée en référence, vous m'avez transmis, pour décision, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 2 mai 1930 modifiée sur les sites, la demande d'autorisation spéciale de travaux citée en objet.

Le dossier comporte :

- une demande présentée par le département qui vise à améliorer l'accès, pour les pêcheurs, à la cale de la digue Saint-Christophe par le creusement devant la digue d'un bassin de 20 mètres de large prolongé par un chenal d'accès et par l'élargissement de 8 mètres de la cale. Les dragages correspondants représentent l'extraction de 30000 mètres cubes de matériaux.

- une demande présentée par la communauté de communes du Pays d'Iroise qui consiste à mettre en place sur 5 hectares des lignes de mouillage en embossage destinées à recevoir 201 bateaux. Aucun aménagement à terre n'est prévu, les dragages nécessaires concernent 46000 mètres cubes.

La totalité des matériaux extraits sera rejetée en mer, dans le site de la Grande Vinotière.

Vu les avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages, en sa séance du 9 février 1999, le directeur régional de l'environnement et l'architecte des bâtiments de France, considérant que ces travaux, nécessaires pour des raisons de sécurité et d'organisation, auront un impact limité dans le site classé, j'accorde l'autorisation demandée sous réserve de la définition, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, des matériaux utilisés pour les parements du rempiètement et le platine de l'ensemble de la cale.

La présente autorisation, délivrée au titre de la loi du 2 mai 1930, est sans incidence sur l'application des autres législations et réglementations en vigueur.

Fait le 23 avril 1999 et par délégation
Par empoulement de la Directrice de la nature et des paysages
Le Charge de la sous-direction des sites et des paysages

Mme GUIMARD, inspectrice régionale des sites, présente le dossier à la commission :

"La presqu'île de Kermorvan connaît en été une affluente croissante de visiteurs qui se traduit par une fréquentation automobile dommageable au site classé.

La commune a donc confié à un bureau d'étude une étude d'aménagement d'aires de stationnement en amont de la presqu'île.

On peut regretter la définition de la commande trop restreinte et qui ne répond pas à l'ensemble de la problématique.

Cette étude a été réalisée en liaison avec le conservatoire du littoral, l'architecte des bâtiments de France, la direction départementale de l'équipement et la direction régionale de l'environnement.

Possédant une plage bien exposée ce secteur fait l'objet d'une surfréquentation estivale. Faute de signalisation, de nombreuses aires de stationnement sont inoccupées. Les usagers stationnent le long de la route à proximité de la plage. Les parkings créés en 1979 sont inutilisés. La circulation piétonne sur le site n'est pas organisée. Il existe une passerelle qui n'est pas utilisée.

Il n'est pas envisageable de supprimer la circulation à partir du fort de la Redoute car il faut conserver des accès aux véhicules pour les maisons existantes, les agriculteurs qui cultivent encore sur la presqu'île, l'accès aux annexes, l'entretien du phare etc....

Les propositions du bureau d'étude sont d'inciter les visiteurs à emprunter la passerelle, d'améliorer la signalétique des parkings existants des parkings situés avant le fort Saint Louis et le camping. Ces propositions restent dans le dossier à l'état de vœux.

Les objectifs poursuivis consistent à déplacer les stationnements sans en ajouter, respecter et maintenir le site en l'état, l'ensemble étant traité de manière minimaliste. Le dossier propose donc les aménagements suivants :

- ① En face du camping, aménagement de 80 emplacements en épi, le long de la voie près du fort Saint Louis avec une desserte piétonne protégée par des potelets en bois.
- ② Extension du parking situé à l'est du fort de la Redoute qui passerait de 30 à 40 places.
Réalisation d'un parking à l'intérieur du fort, couvert en été avec un stationnement permanent et un autre provisoire. Cet aménagement semble prématuré dans la mesure où l'analyse historique est très succincte, la réflexion sur l'usage du fort est abordée de manière sommaire ; on arrive donc à des propositions en contradictions avec le site.
- ③ Limitation à 15 places du parking situé au bout de l'isthme. Un retournement est prévu. Un fossé est créé le long de la voie.

Pour conclure, Mme GUIMARD constate que le projet concernant le réaménagement du fort est insuffisamment affiné et considère qu'il s'agit là d'un avant projet sommaire, une sorte d'esquisse. Le reste du projet peut être considéré comme une première tranche de travaux.

Elle propose donc d'émettre un avis favorable sur ce projet à l'exception des aménagements prévus dans l'enceinte du fort et sous réserve d'une réunion d'appoint pour l'isthme.

Par la suite le rapporteur propose une réflexion approfondie sur l'usage du fort, sur sa fréquentation ainsi qu'une étude sur la signalétique. Ces réflexions permettront d'aborder la 2ème tranche de travaux.

M. ALEXANDRE porte ensuite à la connaissance de la commission l'avis défavorable de M. ROCHAS, architecte des bâtiments de France. Il tient à préciser que M. ROCHAS est très favorable à la démarche entreprise par la commune et ne met en cause ni la compétence ni la qualité du bureau d'étude. L'absence de documents précis et détaillés justifie en fait son refus conservatoire.

M. GRIGNOU estime que les observations de l'architecte des bâtiments de France sont justes et pertinentes notamment en ce qui concerne l'élargissement de la voirie sur l'isthme.

M. MALENGREAU partage cet avis. La raquette de retournement à l'endroit le plus étroit de l'isthme peut poser à terme des problèmes de stabilisation des sols mais surtout créer un impact visuel très important à partir du Conquet. Cet impact disparaîtrait si le parking était reporté légèrement en amont. M. MALENGREAU fait par ailleurs remarquer que la desserte au-delà de l'arrêt de la route de circulation doit être maintenue : la proposition de M. ROCHAS de prendre un fossé comme obstacle ne peut donc être retenue.

Mme GUIMARD s'étonne que l'architecte des bâtiments de France prononce un refus conservatoire alors qu'il a participé aux réunions de travail. Quoi qu'il en soit, elle demande à la commission d'accepter ses propositions, afin de ne pas bloquer le Maire et le conservatoire du Littoral dans cette démarche, et qui permettront d'améliorer la situation pour cet été.

Le président constate qu'il y a une volonté réelle de la part du Maire de vouloir remédier à cette situation. Il reconnaît l'importance de cette action. Le stationnement anarchique des véhicules détruit visuellement le site. Il s'interroge malgré tout sur la réduction projetée de l'accès allant vers l'isthme. Que va-t-il se passer lorsque 2 voitures vont se croiser sur cette voie de 3,50 m ?

Mme GUIMARD indique que la commune a embauché un jeune aux fins d'assurer la régulation.

M. GRIGNOU constate que l'A.B.F et la D.I.R.EN. se rejoignent dans leurs avis dès lors que leurs remarques portent sur les mêmes points 2 et 3. Il s'interroge sur les raisons d'émettre un avis favorable sur un projet estimé incorrect. Il estime qu'au contraire il faut donner des arguments pour orienter le maître d'ouvrage

M. ALEXANDRE suggère d'ajourner le dossier et de demander des pièces complémentaires.

M. DOLLÉ signale que le ministère n'autorise pas cette pratique. La commission départementale des sites doit se prononcer sur le dossier tel qu'il est

Le président propose de se prononcer séparément sur les 3 projets plutôt que sur le projet global, afin de ne pas enrayer les aménagements futurs.

Mme GUIMARD réitère ses propositions :

➔ sur le 1er projet :
avis favorable

➔ sur le 2ème projet :
avis favorable pour le parking situé à l'est
avis défavorable pour les aménagements prévus à l'intérieur du fort. En cas de débordement le stationnement peut être autorisé mais aucun travaux ne pourront être réalisés

☉ sur le 3ème projet :

avis favorable avec restriction sur l'aire de retournement.

M. MALENGREAU est formellement opposé au stationnement sur l'isthme en raison de son étroitesse d'une part, mais surtout, et de sa très forte visibilité à partir du CONQUET. Il ne comprend pas qu'en terme d'aménagement d'un site classé on puisse envisager l'installation d'un parking à cet endroit.

Pour Mme GUIMARD cet aménagement s'avère nécessaire pour mettre les annexes des bateaux.

M. MALENGREAU constate qu'une fois de plus un aménagement nous est présenté comme justifié par un autre projet qu'elle a précédemment examiné. Cette façon de procéder est redoutable car elle minimise les impacts qui devraient être examinés dans leur globalité. Il souhaite que dorénavant soient présentés des schémas d'aménagement globaux, faisant apparaître la totalité des incidences du projet.

M. DUDAL rejoint l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Il comprend les préoccupations du maire mais doute qu'un jeune puisse assurer une régulation face à un flot d'estivants. Seul un aménagement réfléchi et approprié remédiera à la situation actuelle insatisfaisante.

Le président propose alors de se prononcer secteur par secteur. La commission pourra ajouter quelques commentaires pour pouvoir expliciter les avis émis et orienter les prochains travaux à faire pour le Maire.

Mme GUIMARD souhaite qu'un accord soit donné pour la réduction de la voie qui mène à l'isthme et qui permettra de diminuer l'accès des voitures.

Pour M. CALVAR la solution pour sauvegarder l'isthme consiste à concevoir un cheminement piétonnier.

Le président demande à la commission de se prononcer :

☉ Sur le parking n° 1 situé en face du camping :

avis favorable : 15
abstentions : 2

☉ Sur l'extension du parking existant situé à l'est du fort de la Redoute, sans aucun travaux dans l'enceinte et aux abords immédiats du fort :

avis favorable : 15
abstentions : 2
contre : 1

☉ Sur le principe d'un parking sur l'isthme :

avis défavorable à l'unanimité

Sur ce dernier point le président admet que cet avis défavorable n'arrangera pas le maire mais il faut comprendre que la commission des sites ne peut pas accepter un aménagement ayant un impact visuel excessif notamment à partir du CONQUET.

Le Président



GILLES GAUDICHE

LE CONQUET, le 9 février 1999

Le Maire du CONQUET

à

**Monsieur Le Sous-Préfet de Brest
Sous-Préfecture
29200 BREST**

Monsieur Le Sous-Préfet,

Le Conseil Municipal, réuni en séance informelle le 18 décembre 1998, s'est prononcé pour faire acte de candidature à l'implantation au Conquet du siège administratif du futur Parc National Marin.

Cet acte est motivé par les raisons suivantes :

- les emplois du siège seraient une compensation au départ annoncé des agents de la station radiomaritime.
- la position géographique du port du Conquet, les liaisons « commerce » avec les îles de Molène et Ouessant, les liens privilégiés que les Conquétois entretiennent avec les îliens, font du Conquet la porte naturelle du Parc.
- la mise à disposition de l'actuelle mairie à la direction du Parc pourrait être effective dès le mois de Janvier 2000. Et par la suite, le cas échéant, l'organisation du Parc pourrait également disposer des locaux vacants de la station radiomaritime.
- la proximité de la ville de Brest et de ses moyens de communication seront un facteur d'attractivité non négligeable pour les visiteurs.
- un certain nombre d'ilôts de la zone centrale du futur parc sont cadastrés sur la commune du Conquet.
- enfin les travaux d'infrastructure qui vont être entrepris dès cette année : construction d'une gare maritime, amélioration des infrastructures « pêche », création d'un bassin de plaisance « toutes marées » seront de nature à favoriser les activités portuaires.

Conscient de l'intérêt que vous saurez attacher à cette candidature, veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire
Christian COUTURE

La Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

N/Réf. : CPE99013-17

Reçu le

27 MAI 1999

Paris, le 20 MAI 1999

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de création du parc national marin de la mer d'Iroise et sur la question du lieu d'implantation du siège social du futur établissement public qui sera chargé de gérer ce parc.

J'ai pris bonne note des opportunités qui vont se présenter bientôt sur le territoire de la commune du Conquet, notamment celle concernant la mairie actuelle. Cette municipalité est déjà représentée au comité de pilotage et a bien évidemment vocation à participer à la gestion de l'établissement public chargé du parc national par sa présence au sein du futur Conseil d'administration.

Traditionnellement, le décret en Conseil d'Etat de création de ce type d'établissement public fixe la localisation du siège social. Il appartiendra donc au comité de pilotage de décider de ce point, au moment où la mission de création du parc national soumettra le projet de décret au comité de pilotage. Le point d'implantation du siège social devra faire l'objet d'un débat, car il est probable que plusieurs propositions d'implantation lui seront soumises. Ce sera à lui d'examiner les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles.

Pour ce qui concerne les bâtiments appartenant actuellement à France Télécom, ce sera à l'échelon local de négocier avec cette société, un éventuel transfert de cet ensemble immobilier.

Je suis très sensible aux propositions que vous m'avez transmises car elles montrent bien que les élus finistériens ont déjà pris à leur compte le concept du parc national. Je souhaite qu'ils aident la mission de création du parc national à poursuivre la procédure et fassent en sorte que les populations s'approprient cet établissement public pour que celui-ci devienne un élément incontournable de l'aménagement du territoire du Finistère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Amities



Dominique VOYNET

Monsieur François CUILLANDRE
Député du Finistère
Conseiller Régional
Assemblée Nationale
126 Rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

CLUB DES MOUETTES

A l'issue de l'assemblée générale du 30 janvier 99 , la composition du bureau est la suivante :

Présidente : Alberte HUNAUT
Vice-présidents : Josy BLONCE
Alexis ARMAND
Trésorier : Marcel MENGUY
Trésorier Adj. : Mimi JEZEQUEL
Secrétaire : Honorine LUCAS
Secrétaire Adj. : Héléne MIDOUX
Administrateurs : Albert QUEMENER
Mimi HELIES
Marie Louise LE BRIS

Après trois années de présidence, Mimi ROANN a passé le relais à Alberte HUNAUT.

Les sorties mensuelles continuent. Tous les premiers mardis du mois, après le café, les dames et les messieurs présents chantent des chansons de leur temps. Interne au club, un groupe de chanteurs s'est formé et n'hésite pas à se réunir quand l'occasion se présente.

Voici les sortie du début de l'année :

Février : Bal costumé à St Renan organisé par la fédération des aînés ruraux.

Mars : Interclubs chez kermarrec à St Renan. Les clubs représentés : Brenillis, l'Hôpital-Camfrou, la Feuillée, Plougonvelin, Le Conquet.
Trois jours à Paris, organisé par Josy BLONCE.

Avril : A la maison de retraite "Les Mouettes" de Plougonvelin - chants de marins par les chanteurs du club.
Loto du club.
Repas au restaurant "le Relais" à Trébabu avec les clubs avoisinants : Ploumogue, Plougonvelin, Trébabu, Le Conquet.

Mai : Thé dansant au Conquet salle "Le Gonidec".
Sortie à Plomelin, le matin visite d'une biscuiterie, repas au restaurant "la Cabane", après midi visite d'un jardin botanique.

Juin : Journée de la forme à Lampaul-Guimiliau organisé par la fédération des aînés ruraux.
Sortie à bord de l'aquafaune, le matin visite des fonds marins et repas à Molène.

Cette année il n'y aura pas de vente artisanale.

22 Juillet et 12 Août : Brocante.

Le club se porte bien. Préretraités et retraités venez nous rejoindre. Nous avons besoin des joueurs de cartes ou autres.

Le club des mouettes a participé à l'aide aux réfugiés du Kosovo.

Le club prend ses vacances le 29 juin, la rentrée se fera le 7 septembre.

Le Bureau

BASKET BALL CONQUETOIS

Nous arrivons aujourd'hui au terme de la **18ème saison du B.B.Conquétois**, avec la satisfaction d'avoir atteint la majorité des objectifs fixés.

Notre première satisfaction est bien sûr le succès de nos **Séniors Filles** qui ont fait un parcours remarquable en Honneur Départemental (22 victoires sur 22 matchs) et qui ont brillamment gagné leur billet d'**accession à l'Excellence Départementale** la saison prochaine.

Si nos **Séniors Garçons I** ont échoué de peu la montée en Excellence Départementale, ils n'en ont pas moins mérité car une 4ème place dans un championnat aussi relevé que cette année est néanmoins satisfaisant. La montée reste le challenge de la saison 99/2000.

A noter cette saison la présence régulière de nombreux supporters dans les gradins de la salle omnisports pour encourager nos équipes fanions.

Le bilan de nos autres équipes est tout aussi honorable:

- Les **Séniors Garçons II** décrochent une 1ère place en Championnat Promotion Honneur 2ème division mais ne peuvent accéder à la division supérieure, car la nouvelle chartre de l'arbitrage impose un arbitre par équipe sénior pour prétendre à une montée et à ce jour il nous en manque un .

- Classement de nos équipes de jeunes:
 - .**Cadettes**: 4ème en championnat Honneur Cadette.
 - .**Minimes Garçons** : 4ème en championnat secteur
 - .**Benjamins**: 1er en championnat secteur.
 - .**Benjamines**: 3ème en championnat secteur

Le succès à l'examen d'Arbitre Départemental de Patrick TANGUY et Pascal LISI a permis à nos deux équipes fanions d'être en conformité avec la chartre de l'arbitrage.

Coté manifestations:

-du **13 au 16 Mai 99** nous avons reçu trois équipes Galloises du **Cardiff Clippers**, une équipe Vétéran, une Sénior Fille et une Minime Garçon.

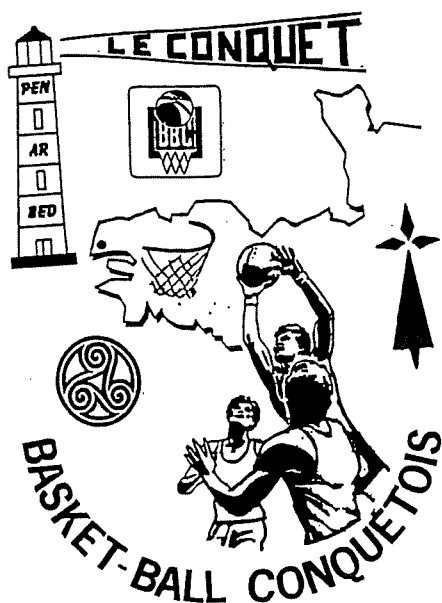
Si les Vétéran et les Sénior Filles ont du s'incliner devant leurs homologues Gallois, nos Sénior Garçons ont sauvé l'honneur en décrochant une victoire.

Quant aux rencontres Minimes Garçons, les équipes Brestoises du PL. Recouvrance et du FL. St Marc étaient nettement supérieures à celle de Cardiff.

-le **Samedi 29 Mai 99** s'est tenue à la salle omnisports notre **Assemblée Générale**.

-Le **Samedi 21 Août 99** aura lieu la **19ème édition du Challenge Pen Ar Bed** avec une compétition Départementale l'après midi et une Régionale le soir.

BONNES VACANCES !



STATION DE SAUVETAGE

1964 – 1999, 35 ans de bons et loyaux services. C'est une étape pour un homme mais une vie pour un bateau. Au mois d'octobre, l'heure de la retraite a définitivement sonné pour notre vieux canot tout-temps le "Patron Aristide Lucas".

La S.N.S.M. et les C.R.O.S.S. sont inséparables dans le sauvetage des vies humaines en mer.

Les spécialistes le savaient depuis longtemps. Maintenant tout un chacun peut le voir en allant se promener du côté de la pointe de Corsen.

Depuis, la vedette " Jeanne-Pierre " a pris la relève. Après une première affectation très courte à Audierne, une vingtaine d'année à Bréhat lui a permis de montrer toutes ses qualités.

Une anecdote est même à souligner, en 1985 elle dût remorquer le " Patron Aristide Lucas " en panne de moteur dans les parages de l'île de Bréhat, lors d'un convoi vers St Malo.

Lors du désarmement de cette station par manque de personnel disponible, elle prend son mouillage quelque temps à Loguivy.

Depuis son arrivée au Conquet, son équipage apprend à la connaître. C'est un

outil bien différent du précédent, mais il possède quelques atouts intéressants.

7 sorties de sauvetage, 2 évacuations sanitaires, 15 personnes secourues, voilà un bon début.

Dernièrement la vedette "Brest-les-Abers" a été remise à l'eau, et bientôt le pneumatique et les sauveteurs saisonniers sillonneront le littoral conquétois.

Notre dynamisme et notre efficacité nous permettent de dire maintenant qu'il est grand temps d'équiper Le Conquet d'une embarcation de sauvetage neuf.

Rien n'arrive jamais tout seul, dit-on. Aussi, toute l'équipe de la Station, aidée de toutes les bonnes volontés, s'est lancée dans les recherches de fonds.

Un loto, le 19 avril, a signé le coup d'envoi de cette campagne.

La grande fête, désormais annuelle, sera le suivant.

Notez tous dans vos agendas la date du

1 août,

Il y aura fête ce jour là à la Station de Sauvetage.

Nous avons besoin de vous, pêcheurs, plaisanciers ou sympathisants pour que notre rêve se réalise

UN CANOT NEUF POUR LE CONQUET

D. QUENTEL
Président de la Station

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ASSOCIATION LOCALE LE CONQUET - TREBABU

Ce **premier semestre 1999** a été essentiellement consacré, et cela depuis notre dernière assemblée générale, à l'installation du nouveau bureau, dans le cadre des statuts actuels de l'association locale.

UN NOUVEL ELAN, engendré par ce changement s'est spontanément créé, tant sur le plan de l'organisation interne, que sur la dynamique collective. Ainsi, et afin d'être plus près des adhérents, il a été décidé d'assurer ponctuellement des permanences les 2ème samedi de chaque mois, Juillet et Août exceptés.

Ces permanences ont lieu au " Club des Mouettes" dans l'attente d'une solution mieux appropriée au fonctionnement et à l'efficacité de l'association.

L'INTERET DES PERMANENCES EST MULTIPLE...

INFORMER...

Beaucoup de personnes ignorent, tout ou presque, des avantages accordés aux Anciens Combattants dans plusieurs domaines en matière de DROIT des veuves, des A.C et l'impôt, de l'A.C personne âgée, des décorations, etc...

Certains anciens, appelés ou de carrière de tous âges ayant servi en 39/45, Indochine, TOE, Corée, AFN. **Missions Extérieures** : Cambodge, Somalie, Tchad, Liban, Golfe, Ex-Yougoslavie ont toujours la possibilité d'obtenir le titre de " RECONNAISSANCE DE LA NATION " qui, beaucoup plus largement accordé, procure les avantages appréciables égaux parfois ou proche de ceux accordés aux titulaires de la Carte du Combattant. Les pupilles de la Nation à titre militaire sont également concernés.

AIDER ADMINISTRATIVEMENT...

Renouvellement des anciennes cartes du combattant.
Monter les dossiers de titre de reconnaissance.
Demandes de décorations.
Etablir les dossier de retraite de combattant.
Demande de secours.
Aide aux veuves après obsèques etc...

CONSERVER LE CONTACT...

Avec nos nombreux sympathisants
Avec la population pour tous renseignements de notre compétence.
Recueillir toutes informations intéressant la mémoire collective.

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT...

Concerne les titulaires de la carte ou du titre de reconnaissance, ainsi que les ayants droits, veuves, orphelins ou ascendants " Morts pour la France " à titre militaire.

TROP NOMBREUX, sont ceux qui méconnaissent les très intéressants avantages que beaucoup nous envient.

- FISCAUX, attachés aux versements effectués, déductible des Impôts
- RETRAITE perçue exonérée en totalité de l'impôt sur le revenu, CSG et CRDS
- PEUT se constituer à partir de 4 années de versements
- REVALORISATION annuelle par l'Etat (Erosion monétaire)
- L'ETAT participe à la constitution de votre retraite avec majoration de 12,5 % à 60 %
- CAPITAL non soumis à droit de succession
- TRANSFORMATION de la Rente en une rente de réversibilité etc...

pour tous renseignements s'adresser au
secrétaire Gérard MESSANT tel:; 98.89.07.50

ACTIVITES - Hors Cérémonies Officielles -

LA SOIREE DU PRINTEMPS a été une réussite incontestable et sera renouvelée l'an Prochain.

Le 8 JUILLET (jeudi) à partir de midi " FETE CHAMPETRE " dans le parc de Beauséjour avec **cochon grillé,**
concours de pétanque,
loto

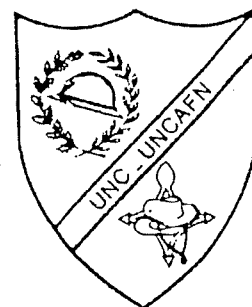
Toute la population, petits et grands sont conviés à ce rendez-vous qui connaît chaque année de plus en plus de succès.

UN GRAND MERCI aux commerçants et généreux donateurs pour les lots collectés pour le LOTO et la TOMBOLA.

MERCI, aussi à la municipalité pour son aide matérielle appréciable.

BONNES VACANCES A TOUS

Le Président
J.P KEROUANTON



PIERRES ET CONSTRUCTIONS AU CONQUET

par Louis CHAURIS Directeur de recherche au CNRS (E.R)

III HABITAT A LA CAMPAGNE

Malgré une activité résolument tournée vers la mer - et ce depuis de nombreux siècles - Le Conquet offre, dans ses limites rurales, un habitat d'une grande variété, de manoirs aux fermes, où les matériaux d'extraction locale et d'origine plus distale sont associés souvent de manière assez surprenante, témoignant sans doute d'une histoire complexe, avec parfois emploi de vieilles pierres et aussi appel aux pierres neuves.

Deux manoirs anciens - Poulconq et Kérandiou - présentent un réel intérêt tant en ce qui concerne leur architecture que leurs pierres. Situé à proximité de la rive de la ria, Poulconq n'est sans doute plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même, mais les vestiges conservés témoignent de sa richesse passée. L'un des éléments les plus remarquables est la porte d'entrée où, curieusement, sous l'arc ogival surbaissé s'insère un linteau à accolade surmonté par une pierre armoriée, de lecture délicate. Les piédroits sont érodés, surtout le côté droit, témoignage irréfutable d'ancienneté. Appel avait été fait pour cette belle porte à la granodiorite des Renards. Le site d'extraction ne peut être localisé avec précision, car cette roche qui affleure largement dans la falaise des Renards - qui leur a donné son nom - se poursuit, à partir de ce point, en direction, vers l'est, sur plus de 1,5 km ; en outre, la même granodiorite pointe aussi, localement comme nous l'avons vu (1er article) dans la presqu'île de Kermorvan et aux Blancs Sablons. Quoi qu'il en soit sa provenance reste proche. La même roche se trouve aussi dans l'encadrement d'une fenêtre, mais ici l'appui est en granite de Trégana, nettement plus distal. Le mur de l'élévation aspecté au sud est formé par des moellons de roches cristallophyliennes (gneiss-micaschistes), certainement d'extraction relativement proximale, auxquelles s'associent curieusement quelque éléments en granite de Trégana.

Les cheminées du manoir méritent aussi de retenir l'attention. La cheminée du premier étage est à présent au rez-de-chaussée : on admirera le linteau (dépassant nettement deux mètres) en granite de Trégana - dont on mesure ici pleinement l'aptitude à fournir de grands blocs - soutenu de chaque côté par des éléments cannelés en granodiorite des Renards. Quant au linteau de la cheminée du rez-de-chaussée - faisant aujourd'hui office de banc extérieur - c'est

également un beau monolithe (environ 2,50 m de long sur 0,40 m de large) en granite de Trégana.

Parmi les autres pièces dignes d'intérêt à Poulconq, signalons aussi de larges dalles en micaschiste, utilisées naguère pour séparer les chevaux dans les écuries ; les dimensions de ces monolithes vont d'environ 2,30 m à près de 3 m. Notons également la présence d'auges (granite de Trégana, granite porphyroïde blanc de l'Aber-Ildut).

L'ensemble le plus surprenant du manoir de Kérandiou est certainement la porte d'entrée dont le double linteau droit est surmonté par un fronton triangulaire. Les ouvertures (porte, fenêtres, oeil de boeuf) ont privilégié la granodiorite des Renards ; toutefois, le linteau supérieur de la porte d'entrée est en micaschiste. Les autres sont taillées dans diverses roches : granite de Trégana, granite rose de l'Aber-Ildut et, beaucoup plus étonnant, vu la fissilité du matériau, micaschiste. Un bâtiment annexe, nettement plus récent, a fait appel au granite rose de l'Aber-Ildut pour encadrement d'ouverture. Nous avons là un nouvel exemple de l'emploi tardif de cette pierre de taille, par rapport à la granodiorite des Renards et au granite de Trégana, recherchés l'un et l'autre très tôt dans la région du Conquet.

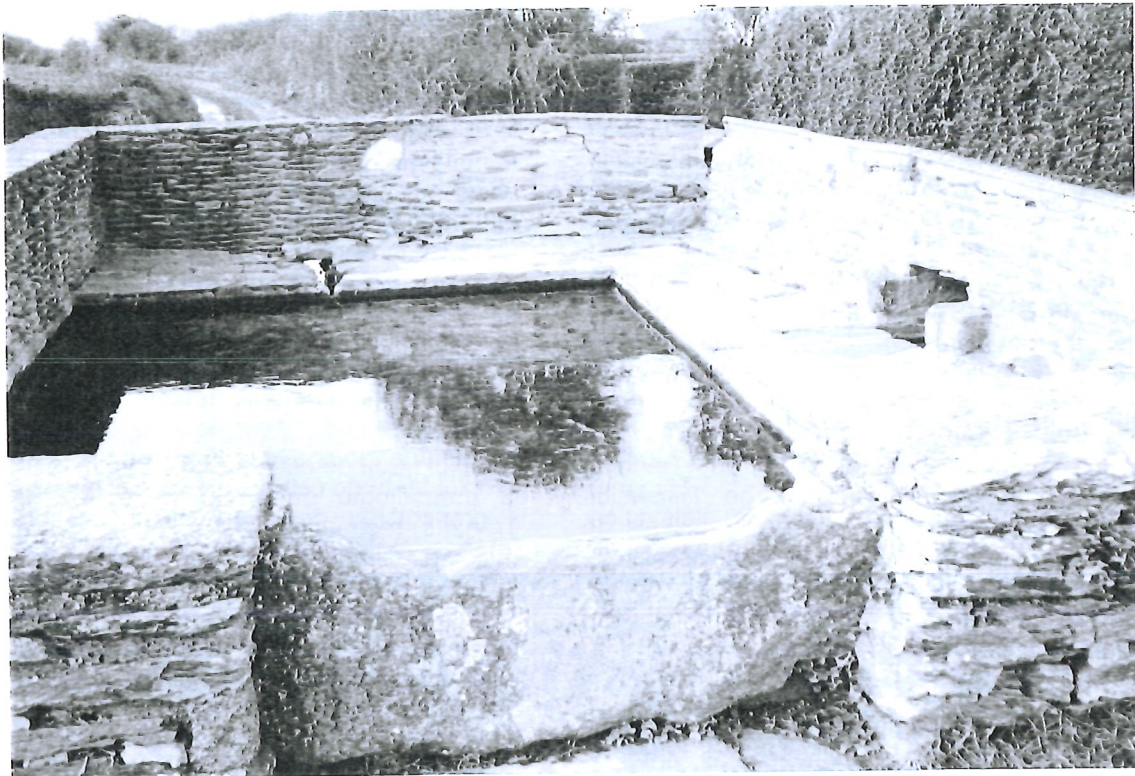
L'examen lithologique des fermes et habitations diverses dans les hameaux, en particulier à Lochrist, confirme les observations effectuées que les manoirs de Poulconq et de Kérandiou, à savoir l'emploi privilégié de la granodiorite des Renards et du granite de Trégana pour la pierre de taille (pierre d'angle, encadrement des ouvertures) et l'utilisation des gneiss pour les murs. Le granite de Trégana a même été utilisé comme mobilier monolithe à l'entrée d'une ferme à Kérangoff (s'agit-il d'un emploi ?). Mais cette investigation apporte en même temps quelques données complémentaires, élargissant la palette des matériaux rocheux. C'est ainsi qu'à Lochrist,

on note, à plusieurs reprises, l'emploi de la pierre de Logonna, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de remploi - ce qui paraît probable, au moins parfois. Mais appel est fait aussi pour la pierre de taille, toujours à Lochrist, au granite porphyroïde à feldspaths blancs de l'Aber-Ildut (de façonnement plus aisé, semble-t-il, que celui du granite rose), ainsi qu'au granite à deux micas de Plouarzel. Les bâtiments plus récents ont pu rechercher le granite rose de l'Aber-Ildut pour les encadrements des ouvertures (environ de Kéronvel).

Les micaschistes sont évidemment utilisés en dalles, comme pour le lavoir près de Kérangoff, en bordure de la D 789, mais également comme margelle, monolithe, de puits (Lochrist). Dans le lavoir de ce dernier hameau, le dallage est en micaschiste et en gneiss.

Le quartz d'exsudation (c'est à dire constituant des lentilles dans les micaschistes et les gneiss), resté, par suite de son inaltérabilité, épars à la surface des terres, a été fréquemment utilisé dans les murettes : en fait, ce matériau, blanchâtre, n'est pas susceptible de taille, d'où son emploi privilégié dans les constructions rudimentaires de ce type. En règle générale, la pétrographie des murettes apparaît comme un excellent révélateur de la nature du sous-sol, à tel point qu'à la limite, il serait possible de dresser une carte géologique à leur seul examen. A titre d'exemple, signalons les murettes en pierres sèches, formées de petits moellons de gneiss, à l'ouest-sud-ouest de Penzer, où la roche affleure largement.

(à suivre)



Le lavoir de Lochrist



Body-board aux Blancs-Sablons

Skate-board parc de Beauséjour

